



SWISS PRIVATE SCHOOLS

Monsieur Michael Fiaux
Directeur Opérationnel
DGES
Av. de l'Elysée 4
1014 Lausanne

Paudex, le 16 février 2018
BM/aum

Consultation – Avant-projet de loi sur la protection des titres délivrés par les hautes écoles

Monsieur,

Nous avons examiné l'avant-projet de loi mentionné en titre et souhaitons vous faire part de notre position.

En préambule, nous soulignons que la protection d'un titre n'est pas indicative de la valeur de celui-ci. Nous rappelons également que l'adéquation entre les besoins des entreprises et le contenu de la formation est une composante essentielle de la qualité d'un titre.

Les dispositions de protection des titres délivrés par les hautes écoles sont non seulement souhaitables, mais nécessaires. Notre Association condamne fermement les institutions usant d'une certaine ambiguïté autour des titres qu'elles délivrent.

De même, il nous paraît approprié que les dénominations de fonctions soient elles-mêmes protégées.

Nous saisissons cette occasion pour relever qu'il nous paraît indispensable que le processus d'accréditation d'institutions privées au titre de la LEHE, pour intégrer l'espace suisse des hautes écoles, soit non seulement juste, mais également équitable. Nous relevons cependant avec satisfaction que cet avant-projet de loi englobe également les titres et les fonctions de ces institutions privées basées sur le territoire du canton de Vaud.

Enfin, nous n'avons pas d'objection à ce qu'une loi exclusivement dédiée à la question soit édictée.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et vous prions de croire, Monsieur, à l'expression de nos sentiments distingués.

Baptiste Müller
Secrétaire général

ASSOCIATION VAUDOISE DES ÉCOLES PRIVÉES

Route du Lac 2
1094 Paudex

Case postale 1215
1001 Lausanne

+41 58 796 33 00
info@avdep.ch

à la découverte de nos membres sur internet www.avdep.ch ou www.swiss-private-schools.ch